



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01113

Numéro SIREN : 582 131 264

Nom ou dénomination : JOUVE

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2015 sous le numéro de dépôt 2528

JOUVE

Société Anonyme au capital de 3.756.343,78€
Siège Social : 1, Rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne
RCS Laval B 582 131 264

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 SEPTEMBRE 2015

EXTRAIT

L'an deux mille quinze,
Le 2 septembre, à 11 heures 30,

Le Conseil d'administration de la Société JOUVE s'est réuni au 11, Boulevard Sébastopol – 75001 Paris sur la convocation de trois administrateurs, par lettre en date du 25 août 2015.

Sont présents :

- | | |
|--|--|
| - M. Thierry TOMASOV | Président-Directeur Général |
| - M. Dominique AUBURTIN | Administrateur |
| - M. Charles-Edouard de BROGLIE | Administrateur |
| - M. Florent BASLÉ | Administrateur |
| - M. Thierry DURAND | Administrateur |
| - PRESSE-PARTICIPATIONS
représentée par M. Gilles de LA ROCHEFOUCAULD | Administrateur |
| - M. Bruno VERGÉ | Administrateur |
|
 | |
| - M. Pierre-Yves ROMAIN | Secrétaire Général Groupe
Secrétaire du Conseil |

Assistent également à la séance :

- | | |
|--|---------------------|
| - M. Jean-Éric PARENT | Directeur Financier |
|
 | |
| - Mme. Florence BEUNAICHE, représentant le collège « Ouvrier-Employés » du Comité d'Entreprise ; | |
| - M. Éric THÉBAULT, représentant le collège « Ouvrier-Employés » du Comité d'Entreprise ; | |
| - M. Cyrille FOLLIOU, représentant le collège « Agents de Maîtrise » du Comité d'Entreprise ; | |
| - M. Jérôme TRIDON, représentant le collège « Cadres » du Comité d'Entreprise ; | |

Est absent et excusé :

- | | |
|-------------------|----------------|
| - M. François PIC | Administrateur |
|-------------------|----------------|

Constatant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.
(.../...)

1. Révocation du mandat de Président-Directeur Général de la société et ses conséquences. (.../...)

Pour les raisons qu'il vient d'exposer, Monsieur VERGÉ propose au Conseil de révoquer le mandat de Président-Directeur Général de Monsieur Thierry TOMASOV.
(.../...)



Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote du projet de révocation du mandat de Président-Directeur Général de Monsieur Thierry TOMASOV.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, moins la voix de M. Florent BASLÉ qui s'abstient et celle de M. Thierry TOMASOV qui vote contre, de révoquer avec effet immédiat le mandat de Président-Directeur Général de Monsieur Thierry TOMASOV. (.../...)

En conséquence de la décision de révocation qui vient d'être prise, il revient au conseil de décider des modalités d'exercice de la direction générale de la société et de procéder à la nomination d'un Président du Conseil d'Administration et d'un Directeur Général de la société.

M. VERGÉ, désigné président de séance, propose au Conseil, conformément aux dispositions statutaires, d'adopter la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, et déclare se porter candidat au mandat de Président du Conseil d'Administration. Il précise que si le Conseil décidait de lui confier ce mandat, il l'exercerait sans rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, moins la voix de M. TOMASOV qui s'abstient, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général de la société.

Puis, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, moins la voix de Monsieur TOMASOV qui s'abstient, de nommer avec effet immédiat Monsieur Bruno VERGÉ en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur. (.../...)

M. VERGÉ, Président du Conseil d'Administration, soumet au Conseil la candidature de M. Michel LANNEAU au poste de Directeur Général. (.../...)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, moins la voix de Monsieur TOMASOV qui s'abstient, de nommer avec effet immédiat Monsieur Michel LANNEAU en qualité de Directeur Général pour une durée égale à celle des fonctions du Président du Conseil. Monsieur LANNEAU est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et exercer ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. (.../...)

Monsieur LANNEAU entre en séance, remercie le Conseil de la confiance qui lui est témoignée et déclare accepter les fonctions de Directeur Général, à l'exercice desquelles rien ne s'oppose. (.../...)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 30.

Pour extrait certifié conforme,



Le Secrétaire du Conseil
M. Pierre-Yves ROMAIN